EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 29

CREATION DE LE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DOME - AVIS DE LA COMMUNE

La réforme des chambres de commerce et d'industrie engagée par le gouvernement en 2005 a franchi une étape décisive avec l'élaboration et l'application des schémas directeurs.

Le document établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auvergne le 23 novembre 2006 et approuvé par arrêté ministériel au 26 décembre 2006 prévoit pour le département du Puy-de-Dôme la dissolution des Chambres de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand/Issoire, d'Ambert, de Riom, de Thiers et la création d'une Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme dont le siège est fixé à Clermont-Ferrand. Des délégations territoriales seront créées à Ambert, Issoire, Riom et Thiers couvrant respectivement les arrondissements d'Ambert, Issoire, Riom et Thiers. Par délibérations prises le 1er décembre 2008 les chambres de commerce et d'industrie concernées ont approuvé ces mesures de réorganisation.

En application de l'article R 711-2 du code du commerce, la Commune de Clermont-Ferrand doit donner son avis en sa qualité de commune siège de la future Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme.

La nouvelle organisation qui sera mise en place aux niveaux national, régional et local en 2010 a pour objectif de rationaliser et améliorer l'efficacité des actions des chambres de commerce et d'industrie dans tous leurs domaines de compétence : animation et développement des territoires, services rendus aux entreprises. Les bonnes relations entretenues par la Ville avec les organismes consulaires ne devraient pas être affectées.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de donner un avis favorable à la création de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 mars 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Manuela FERREIRA DE SOUSA

,